

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2020

Membres Présents : Mesdames BRES Catherine, MOULIERE Gilberte, MALLET Annie, MICHEL Élisabeth, MOURGUES Nadine, NIEL Delphine, REDONDO Alexia et Messieurs, CABANEL Alain, CHARLES David, DONNADILLE Willy, DUIVON Michel, JEAN Christophe, SAINT-LEGER Sébastien, TRIBES Yanick, et VIGNE Michel.

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel VIGNE, Maire.

Secrétaire de Séance : M. JEAN Christophe.

En préambule des délibérations, le Maire demande à la secrétaire générale de faire une brève présentation du budget en théorie et en pratique. En effet, il précise que certains membres du conseil sont nouveaux et donc novices en matière de comptabilité publique. Il explique que cette petite intervention sera bénéfique à tous pour comprendre les mécanismes budgétaires et permettre un meilleur vote du budget.

Mme CAUSSE explique donc les grands principes du budget sur la base des documents qu'elle avait fournis au conseil dernier. Pour la théorie, elle énumère les grands principes : annualité, équilibre, unité, universalité et spécialité. Elle expose les 2 grandes sections (fonctionnement et investissement) en précisant leur contenu et la règle de l'équilibre.

Elle explique les mécanismes de compensation ainsi que les contrôles possibles.

La secrétaire générale revient ensuite sur la pratique pour indiquer comment le budget est monté : de la vision globale des opérations d'investissement jusqu'aux fins mécanismes de l'autofinancement, elle énumère les étapes qui ont conduit au document qui sera présenté à l'assemblée à l'occasion de ce conseil.

Enfin elle rappelle que c'est une prévision et qu'il n'y a pas d'obligation de réaliser le budget dans son intégralité. Elle prévient qu'il faut faire également la différence entre ce qui a été budgétisé et ce qui est réellement réalisable compte tenu de la Trésorerie (c'est-à-dire le solde créditeur du compte à la banque)

## **AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

Mme CAUSSE indique qu'il faut à minima couvrir le déficit d'investissement dû à la grosse opération Cœur de Village.

Il est rappelé que le compte administratif laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 662 976.32€. On peut donc aisément couvrir le déficit d'investissement de 296 102.04 €. On reporte donc au 1068 ce chiffre.

Les 366874.28 de différence peuvent alors être affectés à la ligne 002 en report comme départ pour le nouveau budget.

Elle explique à l'appui de l'intervention de David CHARLES que l'équilibre du budget à venir ne sera possible que grâce à ce fort report.

Oui cet exposé, le Maire propose une affectation obligatoire de 296102.04€ au 1068 et un report en 002 de 366 874.28€

**La délibération affectant les résultats est adoptée à l'unanimité**

### **VOTE DU TAUX DES TAXES**

Il s'agit de voter le taux des taxes de façon à déterminer les recettes attendues.

Une nouveauté s'impose cette année à savoir que le taux de la taxe d'habitation n'est plus voté puisqu'il est gelé.

Le Maire rappelle la volonté des élus de ne pas augmenter les impôts.

Les élus qui ont participé au montage du budget exposent donc que la proposition de vote de ce soir a été établie avec un coefficient de 1.

Le Maire rappelle à l'assemblée que malgré cette volonté de ne pas augmenter les impôts, les administrés auront tout de même une augmentation due à l'augmentation des bases d'impôt, fixées par l'état, et que nous ne maîtrisons pas.

Le maire propose au vote les taxes comme suit :

- TAXE FONCIERE BATI : 20.87%
- TAXE FONCIERE NON BATI : 78.16%

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

### **VOTE DU BUDGET**

Le maire demande à Carine CAUSSE d'expliquer les propositions de vote, à partir du tableur Excell qu'elle a monté à cet effet.

En effet, cela permet chapitre par chapitre et ligne budgétaire par ligne budgétaire de rappeler le vote de l'an passé, de préciser ce qui a été consommé et en fonction de cela, de proposer une variation à la hausse ou à la baisse. Ce détail est présenté à l'assemblée pour chacune des 2 sections

Le Maire soumet au vote le budget équilibré comme suit :

SF : 1 420 275.28€    SI : 1 029 142.04€

**Le vote du budget est adopté à l'unanimité**

### **SUBVENTION AU CCAS**

Le maire expose que c'est le budget communal qui abonde le budget du CCAS par le biais d'une subvention.

Le CCAS a fait peu de dépenses en 2019 et n'a donc pas de besoins impérieux. Le Maire propose donc la même subvention que l'an passé à savoir 8000€

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

### **VOTE DES SUBVENTIONS**

Le Maire demande à la secrétaire générale quelles sont les associations qui se sont manifestées et propose de limiter les versements aux seuls courriers reçus à savoir l'APE de Branoux pour 3 000€, l'APEOL du collège pour 250€ et l'école du Patch pour 150€

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

### **INVESTISSEMENTS 2020**

Monsieur le Maire propose l'achat de 2 machines à laver ainsi qu'une dotation initiale de 2 malles outils pour le service voirie. Il donne les résultats des consultations qui ont été faites en amont afin de choisir le fournisseur.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

### **ELECTION DES DELEGUES AU SMEG**

La secrétaire indique que malgré la nomination d'un référent lors du précédent conseil, il convient de procéder à l'élection de délégués officiels.

M. TRIBES et DUIVON sont officiellement élus.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

La séance est levée à 23 heures